



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 835

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 16^e jour du mois de janvier 2023, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 835 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement	12 décembre 2022
Adoption du règlement	16 janvier 2023
Approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	23 février 2023

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 1^{er} mars 2023.

Martin Chaput, directeur général et greffier-trésorier